

SNPM: rapport annuel sur la liberté de la presse

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-05-2010 00:22:33

Le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) a présenté son rapport annuel sur la liberté de la presse, dimanche à Rabat lors d'une conférence de presse à la veille de la Journée internationale de la liberté de la presse.

Dans ce document de 28 pages, le SNPM a affirmé que la presse marocaine a réussi à "étendre la marge de sa liberté en ce sens qu'elle aborde progressivement des sujets considérés dans le passé comme étant inabordables".

Le syndicat a appelé à une politique publique favorisant la mise en place des fondements de la bonne gouvernance de la presse et des médias, à travers des initiatives de démocratisation de la gestion des médias publics et de développement de leurs moyens dans l'intérêt général.

A propos de la presse écrite, le Syndicat a affirmé que si le contrat programme conclu en 2005 entre la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) et le ministère de la Communication devait jouer un rôle important dans la modernisation des entreprises de presse, la presse écrite "n'a toujours pas réussi à faire évoluer ses prestations au service du lecteur, à réaliser ses objectifs en matière de liberté d'expression et à pratiquer son rôle civilisationnel au sein de la société", estimant qu'il y a également "absence de système de bonne gouvernance au niveau de ces entreprises".

Le rapport note que la liberté de presse subit à la fois l'influence de la situation matérielle, sociale et professionnelle des journalistes, les effets de l'absence, au sein des rédactions, des mécanismes de consécration de la démocratie et de respect des règles et de l'éthique de la profession.

Parmi les facteurs influant négativement sur l'action des journalistes de la presse écrite, le SNPM cite notamment "l'absence d'une protection juridique" dans l'exercice de leurs fonctions, estimant nécessaire de prendre avec célérité des mesures pour la leur assurer.

Pour ce qui est de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), le Syndicat estime qu'elle est appelée "à exploiter davantage" les attributions prévues dans le Dahir l'instituant et la loi relative à la réglementation de la communication audiovisuelle.

Cette réglementation "ouvre de larges perspectives pour l'intervention de cette instance" en faisant référence au rôle du service public, au développement du choix démocratique, au renforcement des fondements du droit et des institutions ou à la garantie de l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion, ajoute le rapport.

Le SNPM s'est appuyé, dans l'élaboration de son rapport, sur un nombre d'indicateurs, notamment le système de régulation favorable à la liberté d'expression, au pluralisme et à la diversité des médias, la transparence de la propriété et les médias comme plateforme pour un débat démocratique.

Ces indicateurs, consacrés par l'UNESCO dans son programme intitulé "Indicateurs de développement des médias: cadre pour l'évaluation du développement des médias" portent sur la formation professionnelle, le soutien aux institutions pour promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité et l'existence de capacités infrastructurelles suffisantes pour soutenir les médias indépendants et pluralistes.

MAPF